

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juin 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Vente d'une partie de l'atelier communal

Le conseil municipal donne son accord pour la vente d'une partie de l'atelier communal cadastré section C n°1001, d'une surface d'environ 70 m² au sol, pour un montant de 6 000 €, à Monsieur et Madame Frédéric MELAINE, domiciliés 8, rue Pierre Barauderie à FONTAINE-COUVERTE. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

Restauration de la cloche n°2 de l'église

Lors de la visite annuelle d'entretien des cloches, il a été constaté une usure des points de frappe et un éclatement du noyau central de la cloche 2. Des travaux de restauration de cette cloche (recharge du noyau central et recharge de 2 points de frappe) étant devenus nécessaires, le conseil municipal donne son accord pour la restaurer. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Bodet, agence de PLÉRIN (22) pour un montant de 8 014.40 € TTC.

Aménagement du terrain près de l'atelier communal pour le stockage des matériaux

Le conseil municipal décide l'aménagement de cellules de stockage derrière l'atelier communal. Le terrassement sera effectué par HERVÉ Travaux Publics et Agricoles de Renazé pour un montant de 3 154.45 € TTC. Les travaux de maçonnerie seront réalisés par Allo-Services, Daniel GITEAU « Le Rivage » à Pouancé (49), aidé d'un employé communal pendant toute la durée des travaux.

Budget commune 2012 : décision modificative n°1

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de la décision modificative suivante :

En dépenses d'investissement :

Opération 46- Salle polyvalente	
Article 2313- Constructions	- 14 000.00 €
Opération 50- Aménagement terrains	
Article 2312- Terrains	+ 14 000.00 €

Encaissement des aides relatives à l'acquisition du défibrillateur

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser les aides qui ont été attribuées par Groupama centre Manche et par la Caisse de Crédit Mutuel de Craon pour l'acquisition du défibrillateur.

Avis à donner sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon adopté par la Commission Locale de l'Eau le 22 mars 2012

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Changement de la baie de la salle communale de loisirs

Afin de diminuer la consommation d'énergie et pour plus de confort, le conseil municipal décide de changer l'actuelle baie aluminium de la salle communale de loisirs et de la remplacer par une baie en PVC avec un brise-soleil orientable en aluminium. La société OPEN 37, rue de Rennes à La Guerche de Bretagne est retenue pour un montant de 10 710.78 € HT. L'ancienne baie sera réutilisée pour améliorer le bâtiment bleu de la zone de loisirs de Jouvence.

Achat d'un store extérieur pour la fenêtre du secrétariat de mairie
804.93 € HT.

Le 13 juin 2012
Le Maire,